

**VILLE**  
**DE**  
**MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT-DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22

Convoqués le :  
16/10/2024

**Etaient présents :** Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents :** Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

**Etaient excusés :** Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

**Absents ayant donné pouvoir :** Madame Claudie FUZEWSKI, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2024-75- Signature d'une convention de projet établie entre Metz Métropole, l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) et la Commune de Moulins-lès-Metz pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis avenue Jean-Claude Théobald à MOULINS-LES-METZ.**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Il est rappelé au Conseil Municipal l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur « Moulins-Sud et Carrefour Route de Jouy » définit dans le PLUi de Metz Métropole, dont l'approbation est intervenue par délibération du Conseil métropolitain en date du 3 juin 2024.

Cette OAP a été reprise du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, approuvé le 19 décembre 2017, caduc à ce jour.

Le secteur d'extension a pour objectif d'accueillir des habitations à vocation résidentielle de type habitat mixte.

A proximité immédiate, l'entreprise STEF TRANSPORT a été classée au PLUi en zone à renouveler dans l'attente d'un projet global.

La Commune de MOULINS-LES-METZ et l'Eurométropole de METZ souhaitent engager un partenariat durable portant sur la définition d'un projet global de réaménagement de cette zone. L'ambition d'un tel projet, par sa taille, sa complexité, sa durée prévisionnelle de réalisation se doit de viser l'exemplarité : respect des principes du développement durable, sobriété foncière, adaptation au changement climatique, mobilités, gestion des eaux, îlots de chaleur guideront la définition du projet.

La réalisation de l'OAP, et plus globalement du réaménagement de cette zone, est conditionnée par la maîtrise foncière des parcelles cadastrées section 16, n°112 et 113 occupées par l'enseigne KILOUTOU et l'ancienne activité MEGA SALON. Ces parcelles sont grevées d'un emplacement réservé inscrit au PLUi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-75-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024  
Notification : 23/10/2024

La Commune a été destinataire le 1<sup>er</sup> août 2024 d'une déclaration d'intention d'aliéner par la SCI « Le Reveilleux », représentée par Monsieur Serge HADDAD, pour les biens cadastrés section 16, n°112 et 113.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 3 juin 2024,

**VU** l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Moulins-Sud et Carrefour Route de Jouy » défini dans le PLUi de Metz Métropole,

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner n° 57 487 24 Y 0053 déposée le 1<sup>er</sup> août 2024 par la SCI « Le Reveilleux », représentée par Monsieur Serge HADDAD, pour les biens sis route de Jouy à MOULINS-LES-METZ,

**VU** la délibération du 9 juin 2023 portant dénomination de la route de Jouy, RD 657, en avenue Jean-Claude Théobald,

**VU** le projet de convention de projet entre Metz Métropole, la Commune de Moulins-lès-Metz et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

**CONSIDERANT** que la maîtrise foncière des biens situés avenue Jean-Claude Théobald à MOULINS-LES-METZ, constitués principalement de diverses entreprises commerciales et logistiques, représentant une superficie d'environ 4ha 58a 95ca, s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un vaste projet de reconversion alliant activités économiques et logements,

**CONSIDERANT** que Metz Métropole et la commune de MOULINS-LES-METZ souhaitent que l'EPFGE assure, pour leur compte, la maîtrise foncière des biens situés dans le secteur susnommé,

**CONSIDERANT** que la convention vient préciser les engagements réciproques de Metz Métropole, la commune de MOULINS-LES-METZ et de l'EPFGE s'agissant des conditions d'acquisition, de portage puis de cession des biens concernés,

**CONSIDERANT** que l'enveloppe financière prévisionnelle de la convention s'élève à 1.350.000,00 € HT (frais d'acquisition et de portage),

**CONSIDERANT** que Metz Métropole ou la commune de MOULINS-LES-METZ, ou tout autre acquéreur présenté ou accepté par elles, s'engagent à racheter les biens acquis par l'EPFGE au plus tard le 30 juin 2030, ce délai pouvant être prorogé par voie d'avenant,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune de réaliser le projet prévu à l'OAP du secteur « Moulins-Sud et Carrefour Route de Jouy »,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention de projet entre Metz Métropole, la commune de MOULINS-LES-METZ et l'EPFGE encadrant les conditions d'acquisition, de portage et de cession des biens sis avenue Jean-Claude Théobald à MOULINS-LES-METZ, représentant une surface totale d'environ 4ha 58a 95ca, et dont l'enveloppe financière prévisionnelle est établit à 1.350.000,00 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite la convention de projet susmentionnée et susvisée.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 22/10/2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.